

PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une session ordinaire de son conseil, le neuvième (9^e) jour de janvier 2017 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

Monsieur Simon Baillargeon, conseiller	siège # 1
Madame Sylvie Veilleux, conseillère	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Daniel Poirier, conseiller	siège # 4
Madame Julie Marcotte, conseillère	siège # 5
Monsieur J.-Denis Picard, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur André Gamache.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

Consultations publiques

Projets de règlement :

Règlement n° 1124 et n° 1131 traitant de la localisation des milieux humides isolés.

Monsieur le maire André Gamache invite les citoyennes et les citoyens visés par les projets de règlement à s'exprimer.

ORDRE DU JOUR

1- Items statutaires

1.1	Adoption de l'ordre du jour	Décision
1.2	Adoption des procès-verbaux :	
	• Session ordinaire du 5 décembre 2016	Décision
	• Session extraordinaire du 5 décembre 2016	Décision
1.3	Présentation des dépenses récurrentes	Information
1.4	Adoption des comptes à payer	Décision
1.5	Dépôt de la situation financière au 31 décembre 2016	Information
1.6	Rapports des présidents des comités	Information

2- Administration

2.1	Autorisation de dépenses des élu(e)s	Décision
2.2	Projet de règlement n° 1132 – Taxation 2017	Information
2.3	Envoi des comptes de taxes	Décision
2.4	Programme de prévention en santé, sécurité au travail	Décision

3- Aqueduc et égout

4- Sécurité publique

5- Voirie & bâtiments

5.1	Carrières et sablières – Mandat	Décision
5.2	Centre communautaire – Réparation des fondations	Décision

6- Urbanisme et environnement

- | | | |
|-----|--|----------|
| 6.1 | Projet de règlement n° 1124 : modification du règlement de zonage concernant les milieux humides | Décision |
| 6.2 | Projet de règlement no 1131 : modification du plan d'urbanisme concernant les milieux humides | Décision |

7- Loisirs et culture

- | | | |
|-----|---|----------|
| 7.1 | Programme Service Animation Estivale : été 2017 | Décision |
|-----|---|----------|

8- Affaires diverses

- | | | |
|-----|--|----------|
| 8.1 | Résolution d'appui : clinique de vaccination | Décision |
| 8.2 | Étude sur bâtiment de cirque | Décision |

9- Liste de la correspondance

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

12- Levée de la session régulière

Consultations publiques

Projets de règlements :

Règlement n° 1124 et n° 1131 traitant de la localisation des milieux humides isolés.

La réglementation provinciale sur les milieux humides étant moins restrictive que la nôtre, le conseil désire donc apporter certains assouplissements afin d'harmoniser sa réglementation avec celle du gouvernement provincial.

Madame Sylvie Veilleux ajoute que certains propriétaires sont pénalisés par la réglementation actuelle, n'ayant plus la superficie suffisante pour construire.

Des précisions sont apportées sur la notion de milieu humide isolé : étant un milieu humide en retrait d'un cours d'eau non lié.

Notre inspecteur, monsieur Dany St-Onge, travaille présentement avec M. Patrice Gagné de la MRC du Granit à l'élaboration de nouvelles cartes représentant les milieux humides.

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire André Gamache.

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

1.2 Adoption des procès-verbaux

• **Session ordinaire du 5 décembre 2016**

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session ordinaire du 5 décembre 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2017-01-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

• **Session extraordinaire du 5 décembre 2016**

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la session extraordinaire du 5 décembre 2016 tel que présenté par la directrice générale.

2017-01-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.3 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du Conseil.

1.4 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer au 9 janvier 2017

1	INFOTECH	39,10 \$
4	STRATFORD - PETITE CAISSE	123,75 \$
9	BILO-FORGE INC.	151,56 \$
16	L'ÉCHO DE FRONTENAC INC.	324,23 \$
21	J.N. DENIS INC.	1 149,72 \$
34	MEGABURO	327,53 \$
46	ASS. DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC	287,44 \$
50	ALAIN LAVIOLETTE	650,00 \$
52	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
55	BENOIT BOISVERT	80,96 \$
66	ASS. DES POMPIERS VOLONTAIRES DE STRATFORD	140,00 \$
120	RETRAITE QUÉBEC	1 158,86 \$
141	LES LOISIRS ST-GABRIEL DE STRATFORD	8 000,00 \$
177	LE CENTRE DU CAMION (AMIANTE) INC.	44,84 \$
301	MARCHÉ RÉJEAN PROTEAU INC.	35,02 \$
321	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	77,02 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASSOCIÉS LTÉE	6 327,48 \$
489	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	165,90 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MUNICIPAUX	402,69 \$
538	LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE	803,51 \$
542	MUNICIPALITÉ DE WEEDON	687,60 \$
544	RÉGINALD ROULEAU	10,00 \$
549	COMBEQ	402,41 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	517,39 \$
570	LISE ST-PIERRE	20,00 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	101,21 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC.	6 060,14 \$

762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC	2 099,42 \$
774	CHRISTIAN VACHON	112,89 \$
850	QUÉBEC MUNICIPAL	321,93 \$
864	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ INC.	2 642,75 \$
889	PROPANE GRG INC.	1 159,29 \$
894	SSQ FINANCIAL GROUP	817,50 \$
937	GÉRARD LEBLANC	60,00 \$
1037	ALAIN GAUTHIER	20,00 \$
1042	JEAN-GUY MORASSE	10,00 \$
1066	ALSCO CORP.	235,26 \$
1077	BATTERIES G.B. INC.	39,32 \$
1119	LES ÉDITIONS WILSON & LAFLEUR	78,75 \$
1198	ESSOR ASSURANCES	37 682,39 \$
1221	RESTAURANT AMIJO	20,00 \$
1272	SYLVIE VEILLEUX	759,30 \$
1321	VALORIS	1 737,35 \$
1335	LES SERVICES EXP INC.	7 726,32 \$
1344	RECEVEUR GÉNÉRAL	125,00 \$
1391	LUCIE LEBLOND DESIGNER	1 269,24 \$
1408	GROUPE AUDAZ INC.	436,91 \$
1409	DANIEL GOULET	20,00 \$
1410	MICHEL GAUTHIER	20,00 \$
1411	FLORENT LEMIEUX	10,00 \$
1412	GENEVIÈVE COLLETTE	80,00 \$
1413	ÉQUIPEMENT N.C.N. LTÉE	8 019,50 \$
	TOTAL	93 599,48 \$

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

2017-01-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.5 Dépôt de la situation financière au 31 décembre 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à chacun des membres du Conseil le rapport sur la situation financière en date du 31 décembre 2016.

1.6 Rapports des présidents des comités

Aqueduc & Égouts

Richard Picard

De façon préventive et suite aux exigences de la CNESST, la Municipalité a acquis un nouvel équipement à utiliser lors de travaux d'excavation : supports munis d'un système hydraulique. On retrouve le coût d'achat à l'item n° 1413 de la liste des comptes à payer.

Relations de travail

J.-Denis Picard

En vue d'éventuelles modifications des tâches de notre directeur des travaux publics, le comité réfléchit à l'organisation future des tâches pour le secteur de la voirie. Des propositions seront présentées au syndicat prochainement.

Développement (Internet, services de proximité, Pacte rural)**Daniel Poirier**

☞ Logements sociaux

La Municipalité a reçu une réponse négative suite au dépôt d'une demande de subvention à la SCHL. La subvention était au montant de 50 000 \$. Cependant, le travail se poursuit : la firme *Groupe de ressources techniques* terminera son mandat, travaillant conjointement avec le conseil afin de finaliser l'étude des besoins en termes de logements sociaux. Une rencontre est prévue en janvier avec le chargé de projet.

Voirie, Équipements & Transports**J.-Denis Picard**

Les travaux de voirie sont plus préoccupants suite aux derniers redoux.

Information, Communications & MADA**Sylvie Veilleux**

Rien à signaler.

Finances & Budget**Richard Picard**

Rien à signaler.

Urbanisme & Domaine Aylmer**J.-Denis Picard**

Rien à signaler.

Environnement**J.-Denis Picard**

La Municipalité a transmis à la MRC du Granit une résolution autorisant l'exécution de travaux dans un fossé (ruisseau Léo-Paul), ce printemps.

Bâtiments**André Gamache**

En 2017, les dernières pièces à rénover au Centre communautaire sont le bureau d'accueil, la cuisine et une pièce au 2^e étage. De plus, des travaux majeurs de réparation des fondations (drainage, colmatage, etc.) seront effectués ce printemps.

Loisirs, Culture, Bibliothèque et Tourisme**Sylvie Veilleux**

Une rencontre du Comité des loisirs a eu lieu la semaine dernière. Il fut question du service d'animation estivale et des préparatifs de l'activité « Cache-oreilles ».

Sécurité publique**André Gamache**

Rien à signaler.

2- Administration**2.1 Autorisation de dépenses des élu(e)s**

Attendu qu'il serait impraticable de réunir le Conseil chaque fois qu'un élu doit faire face à des dépenses de déplacement et repas pour remplir son mandat à l'intérieur des comités dans lesquels il travaille;

Attendu que la loi sur le traitement des élus, par l'article 25, nous oblige à préautoriser les dépenses des élus suivants : monsieur André Gamache, monsieur Simon Baillargeon, madame Sylvie Veilleux, monsieur Richard Picard, monsieur Daniel Poirier, madame Julie Marcotte et monsieur J.-Denis Picard;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses de déplacement et repas que ces élus auront à faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

2017-01-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Projet de règlement n° 1132 – Taxation 2017

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Richard Picard qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 1132 traitant de la taxation 2017.

2.3 Envoi des comptes de taxes

Considérant le travail supplémentaire occasionné par l'envoi des comptes de taxes;

Il est proposé par monsieur Richard Picard,
Et résolu :

Que la Municipalité retienne les services de trois (3) personnes au taux horaire de 12,25 \$ afin de supporter la direction dans cette tâche.

2017-01-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4 Programme de prévention en santé et sécurité au travail

Considérant qu'il sera avantageux, tant financièrement que pour la sécurité de notre personnel, de participer à un programme de prévention en santé et sécurité au travail;

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions à deux fournisseurs énoncés ci-dessous :

Société Mutuelle de prévention inc.	7 818 \$
Madame Véronique Gamache	5 900 \$

Considérant que madame Gamache a effectué précédemment un travail d'analyse des postes informatiques à la satisfaction entière de la direction générale;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

De mandater madame Véronique Gamache afin qu'elle encadre le personnel administratif et de voirie dans l'élaboration du programme de prévention en santé et sécurité au travail.

2017-01-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Monsieur André Gamache précise que le fait d'adhérer à ce programme de prévention aura pour conséquence d'abaisser la cotisation annuelle versée à la CNESST. En plus de protéger nos employés, ce programme se révèle être un investissement pour la Municipalité. La personne retenue étant la fille de monsieur André Gamache, celui-ci n'a, à aucun moment, participé aux délibérations.

3- Aqueduc et égout

Ce sujet n'a pas été traité.

4- Sécurité publique

Ce sujet n'a pas été traité.

5- Voirie et bâtiments

5.1 Carrières et sablières – Mandat

Considérant que la *Loi* oblige les municipalités à prendre les moyens nécessaires pour percevoir les sommes qui lui sont dues;

Considérant qu'il y a une interprétation différente de la *Loi* concernant les paramètres de calcul des redevances à verser à la Municipalité du Canton de Stratford;

Considérant, qu'au terme de quelques échanges entre les parties, le différent demeure;

Considérant que la carrière visée opérera encore plusieurs années selon toute vraisemblance;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

De mandater la direction générale d'entamer les procédures juridiques afin de réclamer les montants dus dans le dossier des carrières et sablières.

2017-01-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

M. André Gamache tient à souligner qu'il ne s'agit pas d'un litige comportant une fraude : le différend provient de l'interprétation de la loi quant au matériel extrait de la carrière. Une instance neutre devra clarifier cette clause technique de la loi.

5.2 Centre communautaire – Réparation des fondations

Considérant que la Municipalité du Canton de Stratford a reçu des soumissions de trois (3) fournisseurs concernant des travaux de drainage, d'étanchéisation des fondations et de réparation des fissures au Centre communautaire;

Considérant que l'ouverture a eu lieu le 13 décembre 2016 et comportait les détails ci-dessous :

Les Constructions Léo Barolet inc.	33 732,52 \$
Cité Construction	38 286,34 \$
Multi Béton Expert inc.	41 505,98 \$

Considérant que la soumission est valide pour l'exécution des travaux à partir du dégel;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

De mandater la firme Les Constructions Léo Barolet inc. à effectuer les travaux aussitôt que la température le permettra.

2017-01-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Urbanisme et environnement

6.1 Projet de règlement n° 1124 : modification du règlement de zonage concernant les milieux humides

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage n° 1035;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1035 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES MILIEUX HUMIDES, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément l'*article 137.2* de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la MRC du Granit pour son entrée en vigueur.

2017-01-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

RÈGLEMENT NUMÉRO 1124 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1035 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES MILIEUX HUMIDES

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier les limites des milieux humides afin de les faire concorder avec la réalité terrain;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la session du Conseil du 7 novembre 2016;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Les plans de zonage numéro STR-ZON-3 et STR-ZON-4 sont abrogés et remplacés par ceux en annexe.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

6.2 Projet de règlement n° 1131 : modification du plan d'urbanisme concernant les milieux humides

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son plan d'urbanisme n° 1031;

ATTENDU QUE la *Loi* établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford adopte le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 1131 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 1031 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES MILIEUX HUMIDES dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur;

2017-01-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

RÈGLEMENT NUMÉRO 1131 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 1031 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES MILIEUX HUMIDES

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford a adopté le plan d'urbanisme n° 1031 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier les limites des milieux humides afin de les faire concorder avec la réalité terrain;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la session du Conseil du 7 novembre 2016;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le plan d'urbanisme n° 1031 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan de zonage n° STR-PU-3 est abrogé et remplacé par celui en annexe.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

2017-01-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Loisirs et culture

7.1 Programme Service Animation Estivale : été 2017

Attendu que la MRC du Granit offre depuis l'été 2015 l'accréditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à une majorité des critères de qualité et de sécurité d'un SAE PLUS élaborés en collaboration avec Granit Action;

Attendu que ces critères de base visent à assurer la qualité au niveau de l'animation des enfants, de l'encadrement, de la sécurité et de l'aménagement des locaux;

Attendu que dans le cadre de cette accréditation, il est prévu de l'accompagnement hebdomadaire et un encadrement dont pourra profiter l'équipe d'animation embauchée par le Comité des loisirs de Stratford qui redémarrera à l'été 2017 son SAE;

Attendu que le budget annuel du Comité des loisirs absorbera les coûts liés à cette accréditation et à l'organisation du SAE PLUS;

Il est proposé par madame Sylvie Veilleux,
Et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford s'engage à payer le montant de base lié au nombre d'enfants inscrits au SAE PLUS en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation de secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) s'il y a lieu, pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action.

Que la Municipalité du Canton de Stratford refile la facture au Comité des loisirs qui a prévu l'organisation d'un SAE à sa programmation annuelle.

2017-01-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

L'accréditation SAE PLUS (Service d'animation estivale Plus), unique à la MRC du Granit, a pour effet d'augmenter le niveau de qualité et de sécurité des activités offertes en période estivale.

Afin d'assurer un service de qualité, les animateurs suivront une formation d'une durée de 68 heures. Les critères à respecter s'appuient sur ceux d'un camp de jour.

Des coûts de base variant de 500 \$ à 600 \$ (1 à 20 enfants) seront défrayés à même le budget du Comité des loisirs.

Madame Sylvie Veilleux a pris contact avec la responsable du SAE PLUS de Stornoway. Elles se promettent bien de travailler ensemble afin d'améliorer l'offre de service qui sera faite à notre jeune clientèle.

8- Affaires diverses

8.1 Résolution d'appui : clinique de vaccination

ATTENDU QUE la vaccination constitue le meilleur moyen de protéger les jeunes enfants, les personnes plus âgées et les personnes dont le système immunitaire est affaibli contre la grippe et ses complications;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années se tient à Stratford une campagne annuelle de vaccination contre la grippe saisonnière;

ATTENDU QUE cette année, les modalités de fonctionnement de la clinique de vaccination ont été modifiées afin de nécessiter une prise de rendez-vous préalable par Internet ou par boîte téléphonique;

ATTENDU QUE 31,4 % de la population a 65 ans et plus;

ATTENDU QUE la campagne annuelle de vaccination vise particulièrement les aînés;

ATTENDU QUE beaucoup d'aînés de la Municipalité du Canton de Stratford n'ont pas accès à Internet ou maîtrisent mal l'utilisation de ce média;

ATTENDU QUE les ratées du réseau téléphonique du CIUSSS de l'Estrie-CHUS démontrent que le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'était pas prêt à assumer la prise de rendez-vous téléphonique;

ATTENDU QUE le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'a pas informé la population de la nécessité de prendre rendez-vous pour la clinique de vaccination 2016;

ATTENDU QUE le CIUSSS de l'Estrie-CHUS n'a pas fait la même publicité que par les années passées dans les journaux locaux;

ATTENDU QUE cette nouvelle façon de procéder pour les rendez-vous risque d'avoir un effet négatif sur les résultats de la campagne de vaccination;

Il est proposé par monsieur Simon Baillargeon;
Et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford demande au CIUSSS de l'Estrie-CHUS de maintenir la qualité des services offerts à sa population et de maintenir les cliniques de vaccination antigrippale dans les municipalités de la MRC du Granit.

QUE la Municipalité du Canton de Stratford demande l'appui de la MRC du Granit dans sa demande au CIUSSS de l'Estrie-CHUS;

QUE la présente résolution soit envoyée à madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie-CHUS; à monsieur Carol Fillion, directeur général adjoint des programmes sociaux et de réadaptation du CIUSSS de l'Estrie-CHUS; au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette; au député de Mégantic, monsieur Ghislain Bolduc, et à la MRC du Granit.

2017-01-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.2 Étude sur bâtiment de cirque

ATTENDU QUE la Polyvalente de Disraeli est au cœur du développement stratégique des neuf municipalités du Secteur Sud;

ATTENDU QUE le projet qui consiste à ajouter un bâtiment voué à la pratique des arts du cirque à la polyvalente constitue un atout majeur pour y maintenir et y attirer des élèves;

ATTENDU QUE ce projet vient consolider le programme cirque-étude qui sera bientôt en vigueur à la Polyvalente de Disraeli;

ATTENDU QUE la concentration en arts du cirque a déjà contribué à améliorer la réussite scolaire des jeunes;

ATTENDU QUE les écoles primaires du Secteur Sud, dont le maintien est aussi un enjeu central pour la vitalité des municipalités du Secteur Sud, pourraient profiter d'opportunités d'ajouter des spécialisations liées aux arts du cirque (musique-cirque ou arts plastiques-cirque) dans leur programme scolaire;

ATTENDU QUE l'école nationale du cirque de Montréal reconnaît que la qualité du programme offert en arts du cirque de la Polyvalente de Disraeli les assure d'un bassin de recrutement de jeunes;

ATTENDU QUE nous croyons que ce projet unique et distinctif permettrait aux communautés du Secteur Sud de se démarquer à l'échelle de tout le Québec;

ATTENDU QUE pour se réaliser, un tel projet nécessite le soutien et la participation des municipalités du Secteur Sud;

Il est proposé par monsieur J.-Denis Picard,
Et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford appuie la mise en marche et l'étude du projet d'ajout d'un bâtiment de cirque à la Polyvalente de Disraeli.

Que madame Sylvie Veilleux soit déléguée au nom de notre municipalité pour siéger au comité de travail qui sera mis en place.

2017-01-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Le projet vise à appuyer la Commission scolaire des Appalaches dans son développement. Des retombées significatives seront profitables pour les communautés du Secteur Sud advenant la réalisation de ce projet. La Municipalité appuie cette démarche, étant en continuité avec le programme des Arts du cirque et de la scène de notre école primaire Dominique-Savio.

9- Liste de la correspondance

Invitation

- ✓ 21 janvier 2017 : Gala Récolte du syndicalisme agricole

Monsieur J.-Denis Picard participera au Gala Récolte du syndicalisme agricole qui aura lieu le 21 janvier 2017. Le coût sera supporté par l'Union des producteurs agricoles (UPA), étant lui-même membre de l'organisme.

10- Période de questions

11- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés pour les dépenses votées à la session régulière de ce neuvième (9^e) jour de janvier 2017.

12- Levée de la session régulière

Il est proposé par monsieur André Gamache,
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 20 h 05.

2017-01-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)



André Gamache
Maire



Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière